

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON DU 18 MAI 2021

L'an deux mil-vingt-un, Le dix-huit mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Brûlon s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de la convocation : 04 mai 2021

Date d'affichage de la Convocation : 04 mai 2021

Secrétaire de Séance : Cécile CHAUVEAU

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance, après lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Travaux

Monsieur Le Maire informe le Conseil que deux dossiers ont été retenue pour les aides de l'Etat : le parvis de la place Albert Liébault et la réhabilitation de l'immeuble situé 7 place Gautier Chevreuil.

- 7 place Gautier Cheveuil – Contrat d'architecte –

Monsieur Le Maire propose de signer une mission d'architecte au taux de 8.8% sur une estimation de 450 000.00 € H.T pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble 7 place Gautier Chevreuil en un commerce et des logements avec le cabinet de Monsieur Jean-Christophe BERTRAND, architecte DESA – Le Carreau - 72190 Neuville sur Sarthe.

Le montant de la mission est de 39 600.00 € H.T.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la mission d'architecte avec Monsieur Jean-Christophe BERTRAND.

- Bâtiment salle de Convivialité – Mission d'architecte –

Monsieur Le Maire propose de signer avec l'architecte Jean-Christophe BERTRAND – Le Carreau – 72 190 Neuville sur Sarthe - une mission partielle permis de construire pour la construction d'une salle de convivialité et un terrain de soccer pour un montant de 4 750.00 € H.T. soit 5700.00 € T.T.C

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une mission partielle de permis de construire pour la salle de convivialité et un terrain de soccer pour un montant H.T. de 4 750.00 €.

Résultat de la consultation du marché à bons de commande entretien voirie –

La Commune de Brûlon a procédé à une consultation d'entreprises sous forme d'un marché passé selon une procédure adaptée :

- Publication de l'avis d'appel public à concurrence : le 06 avril 2021

- Date limite de remise des offres : le 30 avril 2021 à 12 h

- Date d'ouverture des plis le 30 avril 2021

Tous les candidats ont fait un dépôt dématérialisé

La société SAFEGE propose la notation suivante :

Critère	Pondération	Pigeon TP Loire - Anjou	SAS Luc DURAND	Ent LOCHARD BEAUCE	SAS CHAPRON
Valeur technique	60	54.75	58.50	42.00	52.50
Prix	40	40.00	38.96	31.78	35.32
Prix H.T.		184.44.19 €	189 398.60 €	232 150.50 €	208 912.85 €
Note finale	100	94.75	97.46	73.78	87.82
Classement		2	1	4	3

Monsieur DODIER, adjoint au Maire à la voirie, propose au conseil municipal de retenir la société LUC DURAND pour un le programme de travaux d'entretien de voirie 2021-2024

Après avoir délibéré,

Le Conseil décide de suivre les préconisations de l'analyse comparative de la société SAFEGE et décide de retenir la société LUC DURAND pour un montant de 189 398.60 € H.T. soit 227 278.32 € TT

Autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant) à signer le marché avec la société LUC DURAND et à faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

La Commune de Brûlon a procédé à une consultation d'entreprises sous forme d'un marché passé selon une procédure adaptée :

Hôtel « le Ranch » : projet de Bail - présentation des travaux à réaliser –

La Société FIDAL au Mans a été retenue pour la rédaction du bail de location de l'hôtel situé rue Constant Cordier à Brûlon

Avant la signature du bail, il y aura lieu de faire un inventaire du mobilier et mettre en annexe les montants des factures de travaux.

Monsieur DUHAMEL propose une franchise de bail pour une prise d'engagement pour le 1^{er} octobre 2021 afin que le gérant puisse assurer le bien.

Après avoir délibéré,

Le conseil décide de maintenir le loyer à 600 € H.T./mensuel et d'assujettir la location de l'hôtel à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Eclairage public rue Charles Bareau – demandes de subventions – DELI-21-05-04

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à faire des demandes subventions auprès du LEADER Pays Vallée de la Sarthe et de la Région Pays de Loire pour la rénovation de l'éclairage public rue Charles Bareau.

Le montant estimé des travaux de 38 000.00 € TTC, des devis seront demandés.

Présentation de l'aménagement de la rue de la Gasnerie

Le cabinet Feuille à Feuille propose un projet d'aménagement de la rue de la Gasnerie avec un volet paysager.

La commission environnement doit se réunir afin d'étudier avec plus de finesse le projet.

-Terrain agrandissement maison médicale -

Dans le cadre du futur agrandissement de la maison médicale pluridisciplinaire, la Commune de Brûlon souhaite acquérir une partie de la parcelle adjacente.

Après bornage de la parcelle, la superficie que la commune de Brûlon doit acheter est de 5602 m2.

- Demande de prise en charge technique et/ou financière par la Communauté de Communes de la révision du Plan local d'urbanisme –

Vu la délibération de la Commune Brûlon (DELI-21-05-05) autorisant l'acquisition d'une parcelle appartenant à M. et Mme DUBOIS Paul pour l'agrandissement de la maison médicale pluridisciplinaire.

La parcelle ZS N° 41 en partie est située au plan local d'urbanisme de Brûlon en zone N (zone naturelle).

Pour construire l'agrandissement de la maison médicale pluridisciplinaire il y a lieu de modifier la réglementation de la zone.

Vu le transfert de la compétence d'urbanisme à la Communauté de Communes LBN

Vu l'avis du service de planification de la DDT, qui impose une procédure de révision allégée du plan local d'urbanisme

Vu le devis d'étude pour une révision allégée du Plan Local d'urbanisme du cabinet URBICUBE d'un montant H.T. de 3 550.00 € soit 4260.00 € TTC

Sachant que la partie de la parcelle dédiée à la construction de la maison médicale sera rétrocédée à la Communauté de Communes LBN.

Le Conseil Municipal de Brûlon sollicite la Communauté de Commune LBN pour une prise en charge technique et financière de la procédure de révision du plan local d'urbanisme.

- Cimetière

Devis pour la construction d'un ossuaire –

Dans le cadre de la réhabilitation du cimetière, avant de réaliser les reprises de concession des carrés 7 et 8, il y a lieu de prévoir l'achat et l'installation d'un ossuaire.

La Commission du cimetière a étudié de plusieurs devis, propose de retenir le devis de l'entreprise MELANGER PF et Marberie -1 TER rue de VERDUN -72540 LOUE pour montant de 4700.00 € H.T. soit 5 640.00 € TTC.

Le Conseil municipal suit les préconisations de la Commission et autorise, à l'unanimité, la signature du devis pour l'achat d'un ossuaire pour un montant de 4 700.00 € H.T. soit 5 640.00 € TTC.

Gravure des feuilles de l'arbre du souvenir

Dans l'attente du devis pour les gravures de feuilles.

-

- Divers devis

- Remplacement d'une borne incendie – avenue André Mary – [DELI-21-05-10](#)

Un devis de remplacement de la borne incendie avenue André Mary est proposé par l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1 637.95 € H.T. soit 1 965.54 € TTC

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le devis.

- installation WIFI – Mairie – [DELI-21-05-11](#)

Afin d'utiliser au mieux le tableau tactile de la salle du conseil, il y a lieu d'installer la WIFI dans l'ensemble du bâtiment de la mairie.

Un devis ADI 4 rue des Noës 72 700 SPAY pour un montant 2078.21 € H.T. soit 2 493.85 € TTC.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le devis.

Questions orales

L'avenant de la convention de fonctionnement avec la Commune de Chantenay-Villedieu et la Commune de Brûlon- [DELI-21-05-12](#)

Le Maire de Brûlon (ou son représentant) est autorisé à signer l'avenant convention de fonctionnement entre la Commune de Chantenay-Villedieu et la Commune de Brûlon pour une durée de trois ans (3 ans) à compter de l'année 2021 pour la mise à disposition de personnel de surveillance de baignade et de prêt de matériel

Les conditions financières seront prévues dans ladite convention et pourront être revues chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23h00

LE MAIRE
D. COUDREUSE

